

Faites le geste citoyen...

Respectez les consignes de tri !

Pour une collecte sélective efficace et moins coûteuse, respectez scrupuleusement les consignes de tri. Sachez que ne sont acceptés dans les sacs de tri que les déchets cités ci-dessous :

Collecte sélective des emballages

Je jette uniquement dans le sac jaune :



Les briques alimentaires



Les emballages métalliques



Les flacons de produits d'hygiène



Les bouteilles et flacons plastiques alimentaires



Les bouteilles et flacons plastiques de produits d'entretien

Collecte sélective des papiers et cartonnets

Je jette uniquement dans le sac bleu :



Les revues, magazines, catalogues et annuaires



Les journaux



Les publicités/prospectus (sans film plastique)



Les courriers/impressions/ lettres et enveloppes blanches (avec ou sans fenêtre)



Les cartonnets d'emballage



Les livres et cahiers sans couverture rigide

Le verre ménager

Le verre ménager doit être exclusivement déposé dans les bennes d'Apport Volontaire :



Pour tout renseignement, **CONTACTEZ-NOUS AU 03 26 56 47 15**

Site internet : www.ccepc.fr - E-mail : infotri@ccepc.fr